



---

## MODE D'EMPLOI

---

Pour établir au mieux un dossier de participation :

1. Lire attentivement le règlement
2. Compléter la fiche de candidature
3. Décrire le projet
4. Adresser le dossier complet à l'ANFH

**Avant le 30 mars 2018**

---

## CONTACT

---

### **ANFH - Service communication**

Tél. : 01 44 75 68 69

[communication@anfh.fr](mailto:communication@anfh.fr)

[www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh](http://www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh)

---

## RÈGLEMENT

---

---

### OBJECTIFS DU PRIX ANFH ?

---

L'ANFH organise pour la onzième année consécutive le prix ANFH. Il récompense les actions de formation professionnelles conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation : valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

### Cinq catégories :

- Grand prix ANFH ;
- Prix management et organisation du travail remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP ;
- Prix métiers et compétences sociales et médico-sociales ;
- Prix amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- Prix Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical.

---

### QUI PEUT CONCOURIR ?

---

Tous les établissements de la Fonction publique hospitalière, adhérents à l'ANFH et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences.

## POURQUOI PARTICIPER ?

Ce prix est l'occasion de :

- Valoriser le travail de vos équipes ;
- Faire connaître votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements ;
- Mettre en avant le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure ;
- Promouvoir votre établissement auprès des partenaires ;
- Être distingué et reconnu au niveau national. Plus de 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix ;
- Obtenir une récompense concrète pour aider votre service formation : les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

## POUR QUEL PROJET ?

La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement.

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complé-

mentaires (vidéos, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Le dossier doit être transmis à l'ANFH en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent).

## Plan indicatif

**Situation de l'établissement :** description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...

**Objectifs de formation :** la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...

**Publics concernés par la démarche :** instances, services, taille des effectifs, métiers...

**Récit de l'action :** dispositifs mis en place, objectifs, moyens...

**Date et durée de l'action**

**Budget mobilisé**

## QUELLE RÉCOMPENSE ?

Le prix sera matérialisé par un objet daté et personnalisé. Il donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat : **4000€ pour le Grand prix et 2000€ pour les autres catégories.**

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se



rendre à **Paris** le **21 juin 2018** afin de retirer son prix et de présenter l'action lauréate.

L'ANFH prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Un reportage vidéo est réalisé et projeté lors de la cérémonie de remise des prix. L'établissement lauréat s'engage à accueillir l'équipe de tournage et à faciliter la réalisation du reportage.

## QUELLES MODALITÉS DE SÉLECTION ?

- Les **résultats obtenus** et **évalués** ;
- **La reproductibilité et la transférabilité de l'action** dans plusieurs contextes professionnels ;
- **L'implication des personnels, des partenaires sociaux** (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...);
- Action **particulièrement innovante** et créative (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

Votre délégation régionale et le service communication de l'ANFH se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Autour du président et du vice-président de l'ANFH, les membres de la commission

d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Celui-ci se réserve le droit de désigner des prix "ex aequo", de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

## REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ANFH qui se tiendra le **jeudi 21 juin 2018 à Paris**. Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les projets lauréats seront présentés sous forme de reportage vidéo. Ils seront aussi relayés dans *La Lettre de l'ANFH*, dans un livret spécial, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse spécialisée et régionale.

Le prix de la catégorie Management et organisation sera remis par le représentant de l'**institut du management de l'EHESP**.



## EN SAVOIR PLUS

**ANFH - Service communication**

Tél. : 01 44 75 68 69

communication@anfh.fr

www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh

---

# FICHE DE CANDIDATURE

---

A retourner à l'ANFH en deux exemplaires avec le dossier de candidature avant le **30 mars 2018**

Nom de l'action de formation .....

.....

Nom de l'établissement. ....

.....

Raison sociale. ....

.....

Adresse. ....

.....

CP ..... Ville .....

Directeur général. ....

Nombre d'agents employés .....

Responsable du projet .....

.....

Contact. ....

.....

Fonction .....

.....

Courriel. ....

.....

Tél. ....

.....

Fax .....

## CATÉGORIE POUR LAQUELLE LE DOSSIER EST PRÉSENTÉ

---

- Management et organisation du travail
- Métiers et compétences sociales et médico-sociales
- Amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients
- Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Il est également possible de déposer le dossier de candidature en ligne sur [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr).

## PAROLES DE LAURÉATS

---



Le prix souligne le travail et l'engagement de tous les professionnels au service des patients. C'est aussi la preuve que la formation peut être le socle d'un projet de soins. Elle aide à le concrétiser et lui donne de l'ampleur.

**Marie-Noëlle BEUNIER,**  
*Responsable formation,  
CHD Georges Daumezon*



Etre récompensé par l'ANFH, c'est être distingué par la haute autorité de la formation à l'hôpital. Ce prix nous conforte dans nos choix, nous encourage à poursuivre dans cette voie.

**Rémi DELEHTA,**  
*Directeur des ressources humaines,  
CH de Saint-Lô et de Coutances*



C'est un gage de visibilité. Il permettra à d'autres établissements de s'inspirer de notre travail et élargira le public de nos actions de formation au-delà de notre département.

**Anne BELLOT,**  
*Praticien hospitalier,  
CHU de Caen*



Ce prix renforce notre démarche en matière de qualité et de sécurité des soins. C'est très valorisant pour l'ensemble des acteurs concernés par notre action de formation : organisateurs, participants, direction...

**Nizard Bejaoui,**  
*Pharmacien,  
CH de Carpentras*